

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DVD 11 Mise à disposition d'anciens logements de service situés le long du canal Saint-Denis - Convention d'occupation du domaine public avec la Commune d'Aubervilliers (93).

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de l'attribution, par la Ville de Paris, à la Commune d'Aubervilliers d'un bâtiment situé sur un terrain du domaine public fluvial, sur parcelle cadastrée série R n° 42 de la Commune d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), à usage de logements d'urgence pour personnes sans abri et lui demande l'autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public correspondante ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'attribution, par la Ville de Paris, à la Commune d'Aubervilliers, d'une emprise bâtie et non bâtie située sur le domaine public fluvial, en rive droite du premier bief du canal Saint-Denis, sur parcelle cadastrée série R n° 42 de la Commune d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), pour un usage de logements d'urgence pour personnes sans abri.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Commune d'Aubervilliers la convention d'occupation domaniale dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Le droit d'occupation est consenti à titre gracieux, conformément à l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation concourant à la satisfaction d'un intérêt général.

Article 4 : La recette sera constatée au chapitre 78, nature 7788, rubrique 816 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO